Département de l'Hérault
Commune de Nizas

Plan Local d'Urbanisme

VERSION APPROUVEE LE 10/09/2025

ECHELLE	Plan de zonage risques - centre
1:1 500	

ALTEREO
Parc d'Activités Point Rencontre
2 Av. Madeleine Bonnaud - 13770 Venelles
Tél : 04 42 54 00 68 - Fax : 04 42 54 06 78

Délimitation des zones
UA : zone urbaine à caractère central
UB : zone urbaine à moyenne densité
UE : zone urbaine pour l'équipement public
1AU : zone à urbaniser de Beaulac
AUa : zone à urbaniser du Boulodrome
A : zone aux dispositions particulières du fait de son potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
Aj : zone d'intérêt pour le développement de jardins partagés
Ap : zone à protéger du fait de son potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
N : zone aux dispositions particulières du fait de la qualité des sites, des milieux naturels et de paysages
Npv : zones dédiées à la production d'énergies renouvelables

Prescriptions liées aux risques

Risque incendie très faible
Risque incendie faible
Risque incendie moyen
Risque incendie fort
Risque incendie très fort
Risque incendie exceptionnel
Aléa inondation fort (PAC Merderic)
Aléa inondation modéré (PAC Merderic)
Aléa inondation ruissellement (PAC Merderic)
Autres zones inondables aux abords des cours d'eau
Lit moyen et majeur de la Boyne (AZI)

CADASTRE

Bâti dur
Bâti léger
Parcelles

Rédacteur : Mathieu CASTAINGS
Vérificateur : Adèle CHAIZE-RIONDET
Approbateur : Benjamin PESQUIER

altereo

0 100 200 m

Département de l'Hérault
Commune de Nizas

Plan Local d'Urbanisme

VERSION APPROUVEE LE 10/09/2025

ECHELLE	Plan de zonage risques - commune
1:5 500	

ALTEREO
Parc d'Activités Point Rencontre
2 Av. Madeleine Bonnaud - 13770 Venelles
Tél : 04 42 54 00 68 - Fax : 04 42 54 06 78

Délimitation des zones
UA : zone urbaine à caractère central
UB : zone urbaine à moyenne densité
UE : zone urbaine pour l'équipement public
1AU : zone à urbaniser de Beaulac
AUa : zone à urbaniser du Boulodrome
A : zone aux dispositions particulières du fait de son potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
Aj : zone d'intérêt pour le développement de jardins partagés
Ap : zone à protéger du fait de son potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
N : zone aux dispositions particulières du fait de la qualité des sites, des milieux naturels et de paysages
Npv : zones dédiées à la production d'énergies renouvelables

Prescriptions liées aux risques

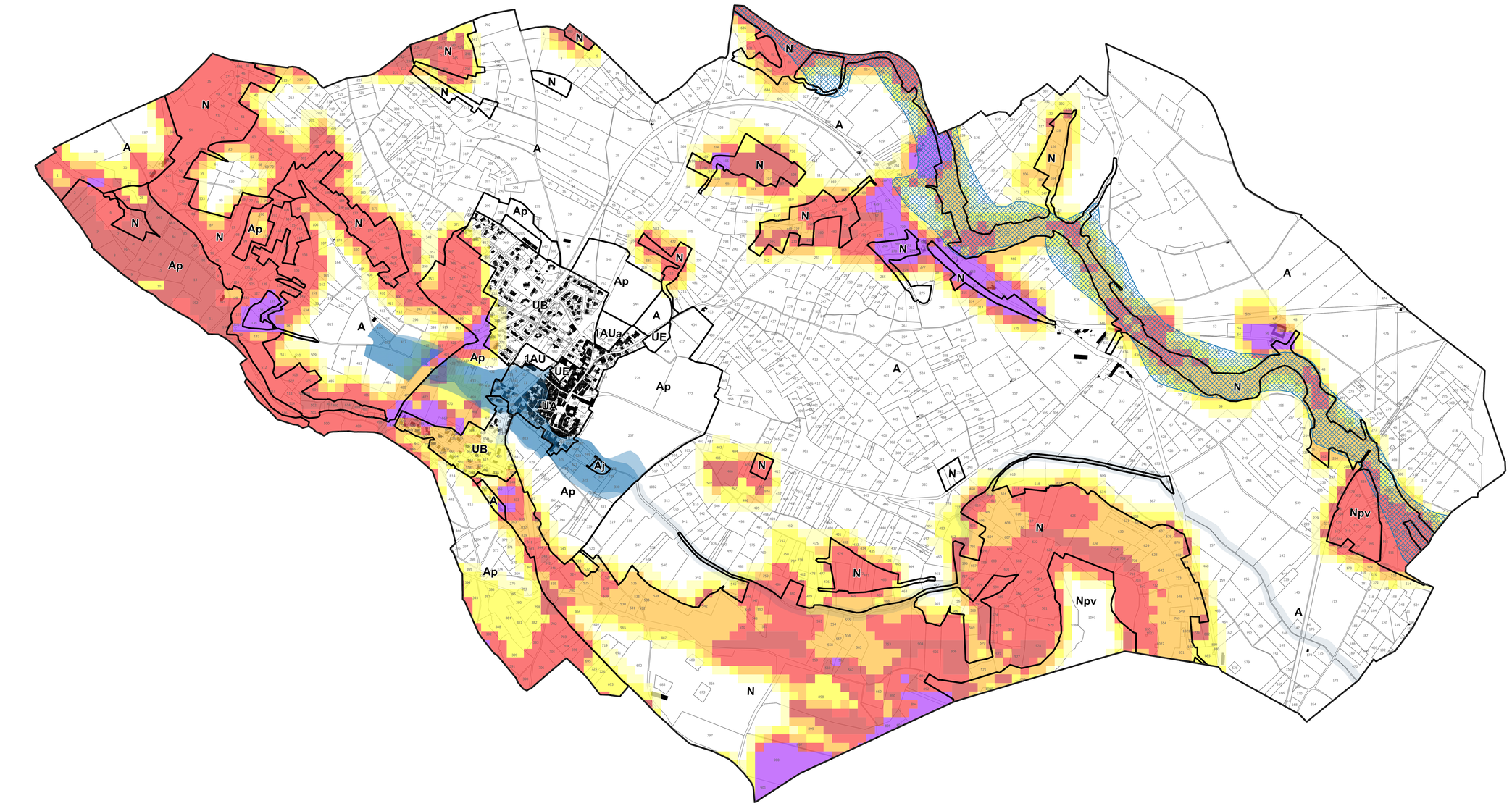
- Risque incendie très faible
- Risque incendie faible
- Risque incendie moyen
- Risque incendie fort
- Risque incendie très fort
- Risque incendie exceptionnel
- Aléa inondation fort (PAC Merderic)
- Aléa inondation modéré (PAC Merderic)
- Aléa inondation ruissellement (PAC Merderic)
- Autres zones inondables aux abords des cours d'eau
- Lit moyen et majeur de la Boyne (AZI)

CADASTRE

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles

Rédacteur : Mathieu CASTAINGS
Vérificateur : Adèle CHAIZE-RIONDET
Approbateur : Benjamin PESQUIER

altereo



0 400 800 m